



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation hospitalière en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 34685

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation hospitalière en Seine-Saint-Denis et particulièrement à l'hôpital Robert Ballanger. Ces dernières semaines ont vu déferler la deuxième vague de l'épidémie de covid-19 en France, avec ses disparus, patients et soignants, avec ses oubliés. On ne saurait faire le pari morbide qu'elle ne serait suivie d'une troisième, ni même d'une quatrième, identique sinon plus grande encore. La situation sanitaire et son corollaire, les milliers de morts qui en résultent doivent appeler à accepter la nécessité de décisions à la hauteur de la gravité du moment, à la mesure du nombre de victimes. Il faut ajouter le nombre de soins qui n'ont pas pu être prodigués en raison de la mise sous tension des services et des personnels avec la crise du covid-19. Mme la députée appelle l'attention de M. le ministre sur les inquiétudes, les attentes dont lui ont fait part celles et ceux qui font vivre le secteur hospitalier, et plus largement de la santé, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Les multiples indicateurs mis en place dans le cadre du suivi de la crise sanitaire ont fortement aggravé l'état des lieux de la prise en charge des malades dans ce département. La Seine-Saint-Denis connaît encore actuellement un taux d'incidence de contaminations liées au covid-19 plus important qu'au niveau régional. Il en est de même de la surmortalité et cela depuis le début de l'épidémie. Ces indicateurs n'ont rien de surprenant, ils ne font qu'entériner le triste constat d'un secteur médical laissé à l'abandon dans le département. Quelques chiffres permettent de mesurer l'ampleur de l'inégalité : la Seine-Saint-Denis comptabilise 103 lits de réanimation pour 1,6 millions d'habitants (population que l'on sait par ailleurs sous-évaluée), quand la ville de Paris dispose de 407 lits pour environ 2,2 millions d'habitants. Ce défaut d'égalité se décline à l'infini, qu'il en aille du nombre d'agents à celui des lits et des services de spécialités en passant par la disponibilité du matériel. Jusqu'à quand cette inégalité structurelle va-t-elle prospérer ? Quand des mesures fortes de rééquilibrage vont-elles devenir réalité, en étant planifiées dans le temps et à la hauteur du retard accumulé ? Mme la députée revient plus particulièrement sur l'offre de soins hospitaliers. M. le ministre connaît l'état dramatique des finances de l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois, hôpital afférent à la circonscription que Mme la députée représente de Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte. La dette de cet établissement, tout comme celle, plus globale, du groupement hospitalier associant Montfermeil et Montreuil, est un boulet au pied des investissements nécessaires au maintien d'une offre de soins décente. Pour donner l'opportunité aux hôpitaux de Seine-Saint-Denis de relever la tête, encore faut-il s'en donner les moyens et pour cela, l'État ne peut faire l'économie d'une politique volontariste en matière d'investissement mais aussi de reprise de la dette dont les millions s'amoncellent : 98 millions d'euros pour l'hôpital de Montreuil, 106 millions d'euros pour celui d'Aulnay-sous-Bois, 29 millions d'euros à Montfermeil en tenant compte du fait que cet établissement nécessite des travaux massifs, masquant une dépense de 300 millions d'euros à venir. À l'hôpital Robert Ballanger, cet état de fait se traduit très concrètement par l'impossibilité d'assurer des soins aux patients. Est-ce là l'objectif d'un service public ? Le non-règlement des fournisseurs depuis des mois fait planer sur les gestionnaires et sur les agents en charge de l'approvisionnement la menace d'une coupure pure et simple des moyens matériels. Mme la députée a en mémoire les actions organisées, par exemple, par les agents du service psychiatrique de cet hôpital qui, à défaut de moyens, organisent chaque année un marché de Noël dont les bénéfices servent à financer l'achat de machines à laver. Que fait l'État ? Est-ce ainsi que doit vivre ou plutôt survivre un service public ? Mme la députée n'est pas sans savoir les promesses qui ont été faites d'une reprise de la dette des hôpitaux avec des moyens consacrés à hauteur du tiers de la dette globale de l'ensemble des

établissements du pays. Pour des établissements comme ceux du groupement hospitalier de Montreuil, Montfermeil, Aulnay-sous-Bois, ne faudrait-il pas envisager sérieusement d'aller plus loin ? Si l'on prétend effectivement remettre sur les rails ces établissements, l'État ne peut faire l'économie d'un investissement supplémentaire permettant tout juste le rattrapage à égalité avec les hôpitaux de l'ensemble du territoire. Si les difficultés économiques sont à ce point cruciales, c'est qu'elles sont aussi le point de départ d'une possibilité d'amélioration des conditions de travail des agents sur place. Et pour cause, là encore, la crise sanitaire n'a fait qu'appuyer sur des faiblesses et des fractures déjà bien identifiées. L'absence de reconnaissance du dévouement des soignants reste au centre d'un phénomène progressif de déperdition des agents qui, à bout de nerfs, finissent par quitter l'hôpital en même temps que leur carrière médicale. Le Gouvernement annonçait une prime de fidélisation aux agents de l'État dans ce département ? Les hospitaliers n'ont jamais obtenu de réponse claire quant à son attribution pour les hôpitaux. Mme la députée ne revient pas plus longuement ici sur l'impossibilité pour l'heure d'obtenir une réponse quant à l'attribution de la prime covid aux agents des urgences dites obstétricales qui, à ce stade, ne sont pas considérées comme des services d'urgence statutairement. Après des mois de lutte acharnée contre ce virus et ses victimes, les soignants aimeraient du repos, de la sérénité. Là encore, le couperet est tombé puisque les congés ne pourront se prendre qu'en fonction du remplissage des besoins des plannings. Or, faute de personnels suffisants, les agents de l'hôpital Robert Ballanger ne se verraient attribués que deux jours de congés à l'occasion des fêtes de fin d'années. Le secteur hospitalier de Seine-Saint-Denis est en bout de course, le service public est en faillite. L'État est responsable et doit donc faire face aux attentes des soignants et des patients pour remettre à flot ces services d'accueil et de soins. Elle lui demande ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34685

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8902

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)